#### ANNEXE 4



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAR-EN-05

# Isolation des toitures terrasses

## 1. Secteur d'application

Appartements existants.

#### 2. Dénomination

Mise en place en toiture terrasse d'un doublage extérieur isolant de résistance thermique :  $R \ge 3 \text{ m}^2$ . K/W.

#### 3. Conditions pour la délivrance de certificats

Les isolants ont une certification ACERMI ou des caractéristiques de performance et de qualité équivalentes établies par un organisme établi dans l'Espace économique européen et accrédité selon les normes NF EN ISO/CEI 17025 et NF EN 45011 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de European co-operation for Accreditation (EA), coordination européenne des organismes d'accréditation.

Mise en place réalisée par un professionnel.

### 4. Durée de vie conventionnelle

35 ans.

### 5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac / m² d'isolant					
3 m².K/W ≤ R < 3,5 m².K/W			R ≥ 3,5 m <sup>2</sup> .K/W		
Zone climatique	Énergie de chauffage		Zone	Énergie de chauffage	
	Électricité	Combustible	climatique	Électricité	Combustible
H1	550	880	H1	1 200	1 800
H2	450	720	H2	950	1 500
НЗ	300	480	H3	630	1 000